

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°024

OBJET : DÉSIGNATION ET MISE À DISPOSITION DU DIRECTEUR DE LA CITÉ DES SPORTS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2221-10, R. 2221-21, R. 2221-22 et R. 2221-28 relatifs à l'organisation et au fonctionnement des régies chargées de l'exploitation d'un service public à caractère industriel et commercial ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 mai 2023 approuvant le choix de la régie à autonomie financière à caractère industriel et commercial comme mode de gestion de la Cité des Sports au 1er juillet 2023, ainsi que ses statuts et désignant, sur proposition du Maire, Monsieur Didier PALANQUES en qualité de directeur ;

Vu les statuts de la Cité des Sports prévoyant d'une part que « *Le Directeur est un agent public de la Collectivité désigné par le Conseil Municipal sur proposition du Maire* » et d'autre part que « *En cas d'absence ou d'empêchement, il peut être remplacé par un agent de la Collectivité* » ;

Vu les articles L.512-6 et suivants du Code général de la fonction publique ;

Considérant que Monsieur Didier PALANQUES fait valoir ses droits à la retraite à compter du 30 septembre 2026 ;

Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Yannick FORESTIER en qualité de directeur de la Cité des Sports à compter du 1er octobre 2026.

Monsieur Yannick FORESTIER, qui a donné son accord préalable, sera mis à disposition par la Commune à hauteur de 100 % de son temps de travail (temps plein) pour une durée de 3 ans.

Il assurera l'ensemble des missions définies par les statuts de la régie avec autonomie financière de la Cité des Sports.

La rémunération de Monsieur Yannick FORESTIER sera versée par la collectivité et donnera lieu à un remboursement total par le SPIC de la Cité des Sports.

En cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Yannick FORESTIER sera provisoirement remplacé par le directeur des Sports de la Ville afin d'assurer la continuité du service.

Le Conseil d'exploitation de la Cité des Sports a émis un avis favorable à ces propositions.

Il est demandé au Conseil municipal :

- De désigner, sur proposition du Maire, Monsieur Yannick FORESTIER en qualité de directeur de la Cité des Sports à compter du 1er octobre 2026 ;
- D'approuver les termes de la convention de mise à disposition annexée au rapport ainsi que les modalités de remplacement prévues pour la continuité de service en cas d'absence ou d'empêchement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33981A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026
Publication : 06/10/2026

